

REQU LE 16 AOUT 2017

Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)	
1 ^{er} signataire	Birbaum Thomas	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas	<i>Birbaum</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

Titre

Bus urbain et car postal, concurrence et subvention

Texte de l'intervention

La commune de Collombey-Muraz a annoncé en juin son intention d'accorder une subvention de 25% lors de l'achat d'un abonnement annuel adulte ou junior pour le bus urbain. Cette subvention amène son lot d'interrogation sur le bus urbain, vous trouverez donc ci-dessous mes questions.

1. Quel montant a été dédié à cet octroi de subvention ?
2. Sur la page internet de la commune du 6 août, il est indiqué que la commune « subventionne jusqu'à 25% du prix d'achat d'un abonnement annuel ». Doit-on comprendre qu'il est possible que la commune rembourse moins que le 25% ? Si oui, pour quelles raisons ? Quels seront les critères fixant un pourcentage moindre ?
3. Est-ce que la municipalité possède le nombre d'abonnement de bus urbains vendus durant la période du 14 juin 2016 au 31 décembre 2016 ? Si non, peut-elle se le procurer ? Si oui, quel est-il ? (adulte et junior)
4. Est-ce que la municipalité a estimé le nombre de citoyens susceptibles d'acquérir cette subvention ? Si oui combien ?
5. Depuis que la mesure a été communiquée à la population (à partir du 14 juin), combien de citoyens ont fait la demande pour la subvention ? Combien d'abonnements adultes ? Combien d'abonnements juniors ?
6. Y a-t-il eu des remboursements pour des abonnements achetés entre le 5 avril et le 14 juin (date de la communication dans les médias) ? Si oui, combien et quels types (adulte/junior) ?
7. Est-ce qu'un bilan de l'opération, avec le décompte des subventions versées pour les abonnements adultes et juniors, sera présenté aux Conseillers généraux ? Si cela n'est pas prévu, pourrions-nous l'avoir ?
8. Quels seront les critères pour déterminer si l'opération a été un succès ?
9. Les Neyres et Illarsaz ne sont pas desservis par le bus urbain. Leur habitants n'ont donc pas d'utilité à y prendre un abonnement annuel. Y a-t-il une compensation prévue pour les habitants de ces villages qui voyagent en transports publics ?

Conclusion

Je vous remercie de répondre consciencieusement à mes questions.

Collombey-Muraz, le 14 août 2017

1^{er} signataire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Baum', written in a cursive style.